

la prochaine séance du Parlement ; que le Roi avoit sincèrement à cœur tous ses Sujets, & que les taxations des Colonies ayant été reconnues être une gêne invincible à leur commerce, seroient supprimées ; enfin que l'on travailleroit à remédier à toutes plaintes publiques dans ce Royaume, pourvu qu'elles fussent fondées ; qu'enfin tous ces objets seroient fortement recommandés par le Roi à la considération du Parlement.

Paix dans  
l'Inde.

Ce qui d'un autre côté pourroit rendre une meilleure consistence à la Compagnie des Indes, qui a beaucoup souffert dans sa constitution, entr'autres cas par la guerre que le Nabab *Hider Aly Kan* a suscitée dans l'Inde aux troupes Angloises & à leurs partisans, c'est enfin une paix faite avec ce Nabab. Les Directeurs de la Compagnie des Indes en ont donné avis à leurs Intéressés au dedans & au dehors du Royaume. Ce sont les Serviteurs de la Compagnie qui sont parvenus à conclure cette paix par un Traité, dont les articles portent en substance : • Qu'il y aura une restitution réciproque de tous les Forts & de tous les endroits enlevés de part & d'autre ; qu'il y aura une ligne offensive & défensive entre les deux Parties ; que la solde des troupes auxiliaires qui seront employées au service de leurs intérêts communs sera stipulée & arrêtée ; que les prisonniers faits de part & d'autre seront relâchés, & que les Anglois jouiront d'un commerce libre dans toute l'étendue des vastes Provinces du *Carnatic* & du *Mysore* &c. •

Cet accommodement doit avoir été fait au mois d'Avril dernier. Nonobstant cette bonne nouvelle les actions de la Compagnie des Indes n'ont